



Exonération charges social ou salariales

Par **anniasene**, le **30/01/2015** à **20:38**

Bonjour,

Je suis en pleine création d'une petite structure associatif et ma question est :
Etant une association loi 1901 combien va me coûter les charges sociales et patronales si j'embauche 4 personnes.
en tant qu'association pourrions nous être exonérer des charges si oui combien de temps.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **moisse**, le **02/02/2015** à **10:14**

Bonjour,

[citation] combien va me coûter les charges sociales et patronales si j'embauche 4 personnes.
[/citation]

A peu près 50% de la masse salariale brute hors charges.

Mais ce ratio varie d'une branche à l'autre et selon les catégories de personnel.

Pas d'exonération spécifique au monde associatif, des droits aux aides éventuelles possibles selon les situations et localisations.

Ici un peu de lecture:

<http://www.pole-emploi.fr/employeur/les-aides-a-l-embauche-@/index.jspz?id=844>

Et pour les charges

http://www.urssaf.fr/images/ref_2531-GuideEXO_Web.pdf

Par **anniasene**, le **02/02/2015** à **10:19**

merci pour votre réponse